



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi modifiant diverses dispositions législatives afin de mettre en œuvre les Conventions complémentaires no 22 et no 27 à la Convention de la Baie James et du Nord québécois
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 3 février 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 256-20220208

2022

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-------------------------------------|---|
| SÉANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022..... | 1 |
| REMARQUES PRÉLIMINAIRES | 2 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE | 2 |
| REMARQUES FINALES | 2 |

Séance du jeudi 3 février 2022

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi modifiant diverses dispositions législatives afin de mettre en œuvre les Conventions complémentaires n° 22 et n° 27 à la Convention de la Baie James et du Nord québécois (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} février 2022)

Membres présents :

- M. Benjamin (Viau), vice-président

- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) en remplacement de M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Boutin (Jean-Talon) en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M^{me} Jeannotte (Labelle)
- M^{me} Lachance (Bellechasse)
- M. Lafrenière (Vachon), ministre responsable des Affaires autochtones
- M. Lamothe (Ungava)
- M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires autochtones, en remplacement de M. Zanetti (Jean-Lesage)
- M. Thouin (Rousseau)

Autre participant :

- M. Frédéric Desrosiers, conseiller, Pôle d'expertise sur les gouvernances en milieu nordique, Secrétariat aux affaires autochtones

La Commission se réunit aux salles Louis-Joseph-Papineau et Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 15, M. Benjamin (Viau) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lafrenière (Vachon), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) et M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 1 à 23.

Articles 1 à 23 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Desrosiers de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Les articles 1 à 23 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Benjamin (Viau), propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Lafrenière (Vachon), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) et M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) font des remarques finales.

À 14 h 49, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

Frantz Benjamin

AM/mcb

Québec, le 3 février 2022